

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 19
votant : 27
en exercice : 27

L'an deux mille dix
le mercredi 22 décembre à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 17 décembre 2010.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Nadine TOLEDO ; Gilles DANJARD ; Bernadette BRUIN ; Béatrice ARMANGUE ; Jacques MOURRUT ; Didier MILHAU ; Michel JAMMES ; Serge LALLEMAND.

Représentés : Liliane KLHOUDEEFF par Béatrice ARMANGUE ; Ida FERRERES par Roger COMBES ; Corine OMS par Nadine SANJUAN ; Fabrice MARTINEZ par Gérard PI ; Brigitte CARBOU par Agnès BARADON ; Brigitte CAVERIVIERE par Jacques MOURRUT ; Zina VIARD par Michel JAMMES ; Marcel CAMICCI par Serge LALLEMAND.

Madame Agnès BARADON est désignée secrétaire.

I Motivation du caractère d'urgence du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose au conseil d'approuver le caractère d'urgence de ce conseil afin de valider le délai de convocation de cette réunion qui a été ramené à 4 jours francs au lieu de 5.

La décision du point principal a des conséquences à compter du 1^{er} janvier 2011 et les services de l'Etat ont des obligations administratives dans les prochains jours.

L'assemblée approuve à l'unanimité le caractère d'urgence de cette séance.

II INTERCOMMUNALITE : Avis sur retrait de la commune de Port-La-Nouvelle.

R. COMBES présente le point à débattre qui concerne l'avis sur le retrait de la commune de Port-La-Nouvelle de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée (C.C.C.M.) à compter du 1^{er} janvier 2011.

R. MIALHE rappelle la décision de la C.C.C.M. du 15 décembre dernier par laquelle le conseil communautaire a accepté la demande de retrait de la commune de Port-La-Nouvelle.

Il indique que cette décision doit être validée à la majorité dite « qualifiée » des communes.

D. MILHAU demande pourquoi l'ensemble des 10 communes n'a pas demandé l'adhésion au « Grand-Narbonne ».

R. MIALHE explique que malgré une décision commune d'adhésion au 1^{er} janvier 2012 un empressement, pour différentes causes, a précipité le retrait de Port-La-Nouvelle.

D. MILHAU craint une entrée par la « petite porte » en 2012.

R. MIALHE rappelle les conséquences de l'élection de 2008 à la C.C.C.M..

Il précise qu'une autre décision urgente devra être prise : la dissolution de la C.C.C.M. au 31 décembre 2011.

La création d'un S.I.V.O.M. pour le volet social et les compétences résiduelles devra être créé, avant fin mars 2011 si possible.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité la décision du conseil communautaire du 15 décembre 2010.

Fin à 19H30.